

# SÉANCE ordinaire

**Le 12 avril 2021**

---

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 12 avril 2021, à 16h30, à huis clos comme prescrit par le gouvernement dans le cadre des mesures prises pour éviter la propagation du COVID-19.

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur Bruno-Pierre Godbout, maire suppléant, madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Denis Pelchat, Richard Duguay et Gaétan Daraïche.

**EST ÉGALEMENT PRÉSENT :** Monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier.

**EST ABSENT :** Monsieur le conseiller Donald Vachon

---

---

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

### 210412.117 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de Gaétan Daraïche et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE & VÉRIFICATION DU QUORUM  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 4.1 Approbation des comptes à payer;
  - 4.2 Maintien des activités au Centre sportif Clément-Tremblay - Demande de contribution financière à la MRC du Rocher-Percé;
  - 4.3 Appui - Semaine nationale du don d'organes et de tissus – 18 au 24 avril 2021;
  - 4.4 Contribution annuelle – Croix Rouge canadienne - Entente de services aux sinistrés 2021-2022 ;
  - 4.5 Demande de dérogation mineure – Monsieur Jerry Furlong – 356, Boulevard René-Lévesque Est – Marge avant et marge arrière;
  - 4.6 Demande de dérogation mineure – Madame Émilie Bourque-Bélanger et Monsieur Simon Arsenault – 514, rue Commerciale Ouest – Marge avant;
  - 4.7 Fermeture de rue – Route Martial - 5 072 945 Ptie;
  - 4.8 Emprunt de 26 000 \$ au fonds de roulement pour l'exercice financier 2021 ;
  - 4.9 Octroi de contrat - Avizo Experts-Conseils Inc - Mesures de débit aux trop-pleins de 2-3 postes de pompage et remontées par tronçons;
  - 4.10 Recommandation de paiement – WSP Canada Inc. – Phase 2 : préparation des plans et devis pour la reconstruction de la route 132 (Pabos Mills et Newport);
  - 4.11 Recommandation de paiement – GDl'experts Inc. – Gestion des actifs municipaux ;
  - 4.12 Recommandation de paiement – Imprimerie des Anses Inc. - Gestion des actifs municipaux ;
  - 4.13 Recommandation de paiement – TETRA TEQH QI INC – Sites des neiges usées (bassin);
  - 4.14 Recommandation de paiement – Morency, Société d'avocats –

- Honoraires ;
- 4.15 Recommandation de paiement – ASTELL CAZA DE SUA - Dossier 9000056-002;
  - 4.16 Octroi de contrat – Alain Coté consultant Inc. - Dossier Camion Échelle service Sécurité & Incendie ;
  - 4.17 Autorisation - Location d'un camion échelle usagé ;
  - 4.18 Avis de motion - Règlement décrétant un emprunt de 2 667 627 \$ afin de financer la subvention du ministère des affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du Programme fédéral de la taxe d'accise sur l'essence et le programme TECQ 2019-2023;
  - 4.19 Avis de motion - « règlement omnibus modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 2017-L-001, du règlement de lotissement numéro 2017-L-001 et du règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2017-ADMIN-URBA-001 de la ville de Chandler »;
  - 4.20 Adoption du 1<sup>er</sup> projet de « règlement omnibus modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 2017-L-001, du règlement de lotissement numéro 2017-L-001 et du règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2017-ADMIN-URBA-001 de la ville de Chandler »;
  - 4.21 Mandat au service d'urbanisme de la Ville de Chandler – Lots 4 857 226 et 4 857 229 ;
  - 4.22 Demande d'aide financière – Restauration du sentier de la Digue, quartier Chandler ;
  - 4.23 Comité d'investissement socio-économique de la MRC du Rocher-Percé – Recommandation d'une représentation civile ;
  - 4.24 Demande de transfert de fonds à la SDEIC ;
  - 4.25 Camping 24h/48h – Autorisation au directeur général;
  - 4.26 Appui - Corporation du Parc du Bourg de Pabos pour la préparation d'un projet récréotouristique;
  - 4.27 Octroi de contrat - CL DESIGN - Modification partielle Aréna de Newport;
- 5. PROPOS DU MAIRE-SUPPLÉANT
  - 6. PÉRIODE DE QUESTIONS & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
    - 6.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **210412.118 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 01 mars 2021 et de la séance extraordinaire du 24 mars 2021.

Monsieur le conseiller Denis Pelchat souhaiterait revenir sur sa décision d'Avoir approuvé la résolution numéro 210301.093. Bien que monsieur Pelchat reconnaît que la résolution est conforme, il souhaite émettre sa dissidence. Mention est faite au procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **210412.119 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu, d'approuver les comptes à payer du mois décembre 2020 représentant une somme de 105 973.53 \$, et pour le mois de mars

2021 une somme de 469 552.63 \$ pour le journal des achats et de 120 446.24 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210412.120 MAINTIEN DES ACTIVITÉS AU CENTRE SPORTIF CLÉMENT-TREMBLAY - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA MRC DU ROCHER-PERCÉ**

CONSIDÉRANT que les jeunes utilisateurs sportifs de la MRC n'ont pas été en mesure de pratiquer leur sport en raison de la situation actuelle de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel pour la santé physique et psychologique de nos jeunes de pratiquer un sport ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler maintient la saison de glace au centre sportif Clément-Tremblay même s'il n'y a pas de hockey de printemps ;

CONSIDÉRANT que la MRC a mis en place une politique de développement et de l'optimisation du sport et de l'activité physique de plein air ;

CONSIDÉRANT que le maintien de la saison de glace pour les mois de mars, avril et mai engendre des coûts supplémentaires de 5 000 \$ en électricité et de 5 000 \$ en main-d'œuvre ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que la Ville de Chandler transmette une demande de contribution financière à la MRC du Rocher-Percé afin de soutenir les coûts supplémentaires reliés à la prolongation de la saison de glace.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210412.121 APPUI - SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS – 18 AU 24 AVRIL 2021**

CONSIDÉRANT la tenue de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 18 au 24 avril 2021 à la grandeur du Québec;

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser la population au don d'organes et de tissus;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu ce qui suit :

D'appuyer Transplant Québec dans le cadre de la Semaine

nationale du don d'organes et de tissus et d'informer Transplant Québec que la Ville déploiera des efforts nécessaires pour participer activement aux activités particulières durant la semaine du 18 au 24 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210412.122 CONTRIBUTION ANNUELLE – CROIX ROUGE CANADIENNE - ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRES 2021-2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de l'avis de contribution d'un montant de 1 249.50 \$, à la Croix Rouge Canadienne, Québec pour couvrir les frais de l'entente de services aux sinistrés 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210412.123 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR JERRY FURLONG – 356, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE EST – MARGE AVANT ET MARGE ARRIÈRE**

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure a été déposée à l'égard de l'immeuble situé au 356, Boulevard René-Lévesque Est, Quartier Chandler, à Chandler (lot 4 294 429) ;

CONSIDÉRANT que la demande a été déposée par le nouvel acquéreur, monsieur Jerry Furlong, et que ce dernier souhaite régulariser l'immeuble avant de procéder à des rénovations ;

CONSIDÉRANT qu'un certificat de localisation a été produit par Jean-Louis Leblanc, arpenteur-géomètre, le 16 juin 2006, minute 360, et que l'immeuble n'a pas subi de modification depuis ce temps ;

CONSIDÉRANT que le certificat de localisation de 2006 mentionne que les marges étaient dérogatoires au règlement de l'époque, mais que la Ville de Chandler avait régularisé le tout en octroyant une dérogation mineure via la résolution 060605.248 ;

CONSIDÉRANT que la résolution 060605.248 ne mentionne pas clairement la nature et les effets de la dérogation mineure octroyée en 2006, et que les règlements municipaux ont été modifiés depuis ;

CONSIDÉRANT qu'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme, entre autres celui d'assurer le

maintien de la qualité de l'environnement bâti de la Ville de Chandler ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande favorablement la présente demande de dérogation mineure ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce conseil accepte d'autoriser la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jerry Furlong, soit une réduction de la marge de recul avant à l'Ouest prescrite pour un bâtiment principal de 5 mètres à 2,90 mètres et une réduction de la marge de recul arrière prescrite pour un bâtiment principal de 3 mètres à 2,30 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210412.124 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MADAME ÉMILIE BOURQUE-BÉLANGER ET MONSIEUR SIMON ARSENAULT – 514, RUE COMMERCIALE OUEST – MARGE AVANT**

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure a été déposée à l'égard de l'immeuble situé au 514, rue Commercial Ouest, Quartier Chandler, à Chandler (lot 4 293 398) ;

CONSIDÉRANT que la demande a été déposée par les propriétaires, madame Émilie Bourque-Bélanger et monsieur Simon Arsenault, et que ces derniers souhaitent régulariser leur immeuble avant de procéder à un agrandissement ;

CONSIDÉRANT qu'un certificat de localisation a été produit par monsieur Éric Smith, arpenteur-géomètre, le 20 janvier 2021, minute 407;

CONSIDÉRANT que l'immeuble en question est situé à une intersection et qu'uniquement une des deux marges avant est non conforme ;

CONSIDÉRANT que l'immeuble aurait été construit dans les années 1950 ;

CONSIDÉRANT qu'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme, entre autres celui d'assurer le maintien de la qualité de l'environnement bâti de la Ville de Chandler ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande favorablement cette demande de dérogation mineure ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que ce conseil autorise d'accorder la dérogation mineure telle que déposée par madame Émilie Bourque-Bélanger et monsieur Simon Arsenault, soit une réduction de la marge de recul avant au Sud-Ouest prescrit pour un bâtiment principal de 5 mètres à 1,82 mètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210412.125 FERMETURE DE RUE – ROUTE MARTIAL - 5 072 945 PTIE**

CONSIDÉRANT qu'un citoyen de Newport, monsieur François Castilloux, interpelle la Ville afin que cette dernière procède à la fermeture d'une partie de la route Martial qui divise son lot en deux (lot 5 072 945)

CONSIDÉRANT que cette route est désaffectée depuis des années;

CONSIDÉRANT que le demandeur a fourni à la ville une description technique qui identifie la portion de la route dont la fermeture est demandée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 4 (par.8) et 66 de la Loi sur les compétences municipales une municipalité peut procéder à la fermeture d'un chemin par voie de résolution municipale;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce qui suit :

- De retirer son caractère de chemin public à une partie de cet ancien chemin composé d'une partie du lot 5 072 945, cadastre du Québec, afin qu'elle fasse partie du domaine privé de la municipalité;
- Que la Ville vende, selon sa juste valeur marchande, la portion fermée de la route Martial à monsieur François Castilloux avec les conditions de vente usuelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210412.126 EMPRUNT DE 26 000 \$ AU FONDS DE ROULEMENT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

ATTENDU que la Ville de Chandler doit emprunter un montant maximal de 26 000 \$ pour l'année 2021 pour l'implantation de nouveaux modules dans PG soit taxation en ligne, qualité de service, permis en ligne;

ATTENDU que cet emprunt était prévu lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2021 de la Ville de Chandler;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay, et unanimement résolu que l'emprunt de 26 000 \$ soit autorisé et remboursable sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210412.127 OCTROI DE CONTRAT - AVIZO EXPERTS-CONSEILS INC - MESURES DE DÉBIT AUX TROP-PLEINS DE 2-3 POSTES DE POMPAGE ET REMONTÉES PAR TRONÇONS**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'étude préliminaire pour le projet d'assainissement des eaux, quartier Newport, il est nécessaire de quantifier les débits d'eaux usées sous toutes conditions;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la Firme AVIZO EXPERTS-CONSEILS INC. :

CONSIDÉRANT que ces travaux sont planifiés dans le cadre de la programmation TECQ 2019-2023;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil octroi le contrat à AVIZO EXPERTS-CONSEIL INC au montant de 27,818.20 \$, toutes taxes comprises, pour le contrat de mesure de débit aux trop-pleins de 2-3 postes de pompage et remontées par tronçons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210412.128 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – WSP CANADA INC. – PHASE 2 : PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RECONSTRUCTION DE LA ROUTE 132 (PABOS MILLS ET NEWPORT)**

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de a facture numéro 0988745 de WSP CADANA INC., au montant total de 60 924.47 \$, toutes taxes comprises, pour la phase 2 de la préparation des plans et devis pour la reconstruction de la route 132 (Pabos Mills et Newport).

Il est également entendu que ce montant sera remboursable à 100% par le MTQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210412.129 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – GDIEXPERTS INC. – GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessous à GDIexperts inc., dans le cadre du dossier de gestion des actifs

municipaux.

<b>NUMÉRO DE FACTURE</b>	<b>MONTANT (TTC)</b>
S-2020_0622_03	24 374.70 \$
S-2021_0105	3 058.34 \$
S-2021_0104	5 058.90 \$
<b>TOTAL</b>	<b>32 491.94 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210412.130 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – IMPRIMERIE DES ANSES INC. - GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX**

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 740501, à IMPRIMERIE DES ANSES INC., au montant total de 1 500.01 \$, toutes taxes comprises, dans le cadre du dossier de gestion des actifs municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210412.131 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – TETRA TEQH QI INC – SITES DES NEIGES USÉES (BASSIN)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 60697138 au montant total de 251.51\$, toutes taxes incluses, à TETRA TEQH QUI INC, dans le cadre du dossier des sites de neiges usées (bassin).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210412.132 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS – HONORAIRES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessous de Morency, Société d'Avocats, pour des honoraires relativement au travail professionnel effectué dans les différents dossiers mentionnés.

<b>NUMÉRO DE FACTURE</b>	<b>DOSSIER</b>	<b>MONTANT (TTC)</b>
187689	766002	132.22 \$
188600	766002	574.66 \$
189561	766002	309.52 \$
192190	766002	897.62 \$
187690	766007	330.56 \$
188861	766007	309.40 \$
189562	766007	285.60 \$
187691	766010	523.14 \$
187692	766011	3 299.78 \$

188684	766012	66.12 \$
189563	766012	2 517.84 \$
189564	766013	856.00 \$
192266	766013	310.43 \$
189565	766014	429.15 \$
189566	766015	6 999.16 \$
192261	766015	12 566.55 \$
192191	766018	667.77 \$
TOTAL		31 075.82 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210412.133 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – ASTELL CAZA DE SUA - DOSSIER 9000056-002**

REPORTÉ.

**210412.134 OCTROI DE CONTRAT – ALAIN COTE CONSULTANT INC. - DOSSIER CAMION ÉCHELLE SERVICE SECURITE & INCENDIE**

CONSIDÉRANT la distance qui nous sépare des fournisseurs de camions incendie ;

CONSIDÉRANT l'expertise que possède Monsieur Côté dans le domaine des camions incendie ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Côté nous a déjà accompagnés dans le passé pour l'acquisition de véhicules incendies et l'évaluation de notre flotte de véhicule incendie annuellement ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de « Alain Coté Consultant Inc. » pour l'accompagnement dans le dossier d'acquisition d'un camion échelle usagée ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu de confirmer Alain Coté Consultant dans le dossier d'acquisition d'un camion échelle usagé et ce selon les modalités de l'offre de services déposée.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Bobby Bastien, directeur du Service Sécurité & Incendie, à signer pour et au nom de la ville tout document pertinent requis et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210412.135 AUTORISATION - LOCATION D'UN CAMION ECHELLE USAGE**

CONSIDÉRANT l'âge des véhicules d'élévations usagés présentement sur le marché répondant à notre disponibilité budgétaire ;

CONSIDÉRANT la recommandation du consultant Alain Coté de procéder à la location d'un véhicule d'élévation afin de le mettre à l'essai et de voir si ledit camion répond toujours à nos attentes avant d'en faire l'acquisition ;

CONSIDÉRANT la disponibilité prochaine d'un camion échelle qui pourrait répondre à nos attentes ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyée de madame la conseillère Meggie Ritchie, et unanimement résolu d'autoriser la location d'un camion échelle avant d'en faire l'acquisition.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Bobby Bastien, directeur du Service Sécurité & Incendie, à signer pour et au nom de la ville tout document pertinent requis et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**210412.136 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 667 627 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FÉDÉRAL DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET LE PROGRAMME TECQ 2019-2023**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche qu'a une prochaine séance du conseil qu'il y aura adoption d'un règlement décrétant un emprunt de 2 667 627 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du Programme fédéral de la taxe d'accise sur l'essence et le programme TECQ 2019-2023.

Le projet de règlement est déposé à cette fin pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210412.137 AVIS DE MOTION - « RÈGLEMENT OMNIBUS MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-L-001, DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2017-L-001 ET DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 2017-ADMIN-URBA-001 DE LA VILLE DE CHANDLER »**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche qu'a une prochaine séance du conseil qu'il y aura adoption d'un règlement omnibus modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 2017-L-001, du règlement de lotissement numéro 2017-L-001 et du règlement sur les permis et

certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2017-ADMIN-URBA-001 de la ville de Chandler.

Le projet de règlement est déposé à cette fin pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210412.138 ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET DE «RÈGLEMENT OMNIBUS MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-L-001, DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2017-L-001 ET DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 2017-ADMIN-URBA-001 DE LA VILLE DE CHANDLER»**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter certaines corrections, suppressions, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif à certains règlements d'urbanisme en vue d'avoir des outils actualisés, justes et répondants aux nouveaux besoins de la Ville ;

CONSIDÉRANT que pour atteindre l'ensemble de ces objectifs, le Règlement de zonage numéro 2017-Z-001, le Règlement de lotissement numéro 2017-L-001 et le Règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2017-ADMIN-URBA-001 de la Ville de Chandler doivent être modifiés ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'adopter des modifications à sa réglementation d'urbanisme pour une meilleure administration de celle-ci ;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite se tiendra du 14 avril 2021 au 29 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Chandler et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions de certains règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche à la séance ordinaire du 12 avril 2021;

POUR CES MOTIFS, il est unanimement proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que ce conseil adopte le document intitulé « règlement omnibus modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 2017-L-001, du règlement de lotissement numéro 2017-L-001 et du règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2017-ADMIN-URBA-001 de la ville de Chandler ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210412.139 MANDAT AU SERVICE D'URBANISME DE LA VILLE DE CHANDLER – LOTS 4 857 226 ET 4 857 229**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que ce conseil mandate le Service de l'urbanisme de la Ville de Chandler pour entreprendre toutes les démarches requises et nécessaires pour que l'occupant des immeubles situés sur les lots 4 857 226 et 4 857 229 respecte la réglementation municipale en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210412.140 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – RESTAURATION DU SENTIER DE LA DIGUE, QUARTIER CHANDLER**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil autorise le directeur général et greffier, monsieur Roch Giroux, à déposer une demande d'aide financière à la MRC du Rocher-Percé dans le cadre du projet de restauration du sentier de la Digue, quartier Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210412.141 COMITÉ D'INVESTISSEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ – RECOMMANDATION D'UNE REPRÉSENTATION CIVILE**

Sur proposition de madame la conseillère Meggie Ritchie, dûment appuyée par monsieur le conseiller Richard Duguay et résolu unanimement que le conseil municipal de la ville de Chandler recommande, par la présente, madame Jacqueline Ritchie Huard, à titre de représentante civile au sein du Comité d'investissement socio-économique de la MRC du Rocher-Percé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210412.142 DEMANDE DE TRANSFERT DE FONDS À LA SDEIC**

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler travaille actuellement sur les montages financiers de plusieurs projets d'entretien et de développement

d'infrastructures sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT que ces projets représentent des investissements de plus de 350 000 \$ ;

CONSIDÉRANT que certaines interventions permettront à la Ville de générer des revenus supplémentaires qui permettront de consolider et développer l'offre récréotouristique sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il subsiste des fonds résiduels dans les comptes de la Société de développement économique et industriel de Chandler (SDEIC) ;

CONSIDÉRANT qu'avec la cession de ses derniers actifs à la Ville, la SDEIC a atteint sa fin de vie utile et sa dissolution éventuelle est prévisible à court terme ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil demande aux administrateurs de la SDEIC de procéder à la liquidation de leurs actifs ainsi qu'au transfert des fonds résiduels à la Ville de Chandler.

Il est également résolu que la Ville s'engage à garantir les obligations de la SDEIC jusqu'à concurrence des sommes octroyées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210412.143 CAMPING 24H/48H – AUTORISATION AU DIRECTEUR GENERAL**

CONSIDÉRANT que la Gaspésie est devenue une destination touristique très populaire ;

CONSIDÉRANT la problématique de campeurs illégaux sur le territoire de la municipalité en raison des campings qui affichent complet en période de haute saison estivale ;

CONSIDÉRANT qu'il est interdit de faire du camping sur un chemin public ou une place publique ;

CONSIDÉRANT que la rétention et l'accommodement de cette clientèle contribuent au développement économique de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que cette activité, si elle est bien encadrée, est susceptible de générer des revenus supplémentaires pour la municipalité ;

CONSIDÉRANT que le site de l'ex-Gaspésia est l'endroit tout

désigné pour l'implantation d'un camping 24h/48h sur le territoire de la Grande Ville ;.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Pelchat et appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche d'autoriser le directeur général à entamer toute démarche, requise et nécessaire concernant l'implantation d'un camping 24h/48h sur le site des terrains de l'ex-Gaspésia.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210412.144 APPUI - CORPORATION DU PARC DU BOURG DE PABOS POUR LA PRÉPARATION D'UN PROJET RÉCRÉOTOURISTIQUE**

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil donne son appui à la Corporation du Parc du Bourg de Pabos pour la préparation d'un projet récréotouristique qui respecte les activités compatibles sur l'île Beau Séjour, considérant l'affectation de conservation qui lui est attribuée, notamment l'aménagement d'équipements récréatifs légers »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210412.145 OCTROI DE CONTRAT - MODIFICATION PARTIELLE - ARÉNA DE NEWPORT**

CONSIDÉRANT les appels d'offres de services professionnels obtenus par le directeur du Service des loisirs dans le but de réaliser des plans et devis de construction afin de modifier et de rénover partiellement l'aréna de Newport.

CONSÉDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service d'octroyer les contrats;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil octroi les contrats de services professionnels énumérés ci-dessous pour modifier et rénover partiellement l'aréna de Newport

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>TARIF (TAXES EN SUS)</b>
Jean-Luc Heyvang, architecte	16 500 \$
CL Design	5 000 \$
Kwatroe	12 900 \$

Il est également résolu que ces contrats seront octroyés de façon évolutive tout en respectant l'avancement du dossier.

Il est également résolu que ces montants seront prélevés au règlement d'emprunt V-225-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**210412.146 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Richard Duguay propose la levée de l'assemblée à 17h25.

VILLE DE CHANDLER

---

Bruno-Pierre Godbout  
Maire suppléant

---

Roch Giroux  
Directeur général et greffier